

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
 Provincial et communal
- Libre confession
 Libre non confes

Identité du responsable pour le réseau : Jean STEENSELS

Date et signature : 23/06/03

2. Intitulé de l'unité de formation :**Informatique - Traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF)**

CODE DE L'U.F. : 954789J21W1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION :

709

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
 du degré : inférieur supérieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Informatique - Traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF)

1. FINALITÉS GÉNÉRALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES.

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'effectuer des travaux simples de traitement d'images qui requièrent une connaissance des fonctionnalités élémentaires du logiciel PHOTOSHOP.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

Informatique - Traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF)

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

ANNEXE 5**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION****Informatique - Traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF)****Pour atteindre le seuil de réussite,**

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel sont installées les versions de logiciels utilisées durant l'apprentissage,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable, à partir d'un projet personnel approuvé par le chargé de cours ou de consignes communiquées par ce dernier,

- ◆ d'acquérir une image ;
- ◆ d'exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel :
 - ◆ les outils de dessin, de modification, de recadrage,
 - ◆ les outils texte,
 - ◆ les outils de sélection de parties d'image ;
- ◆ de sauvegarder le résultat en vue d'une utilisation ultérieure.

À l'issue de la formation, l'ensemble des fonctionnalités figurant au programme auront été mises en œuvre dans la production de l'apprenant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

Tableau de concordance relatif à l'unité de formation

« Informatique : traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF) »

Date de dépôt :

Date d'approbation :

Date d'application provisoire :

Date limite d'application :

	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
S E C T I O N						
U F		709	Informatique : traitement élémentaire de l'image avec Photoshop (convention CF)			néant